



Me Rémy JOSSEAUME était l'invité en plateau du journal de LCI pour évoquer le passage au 30 km/h sur l'ensemble du territoire de Paris.



Source LCI : Limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h en ville fait-il augmenter la pollution ?

<https://www.lci.fr/>

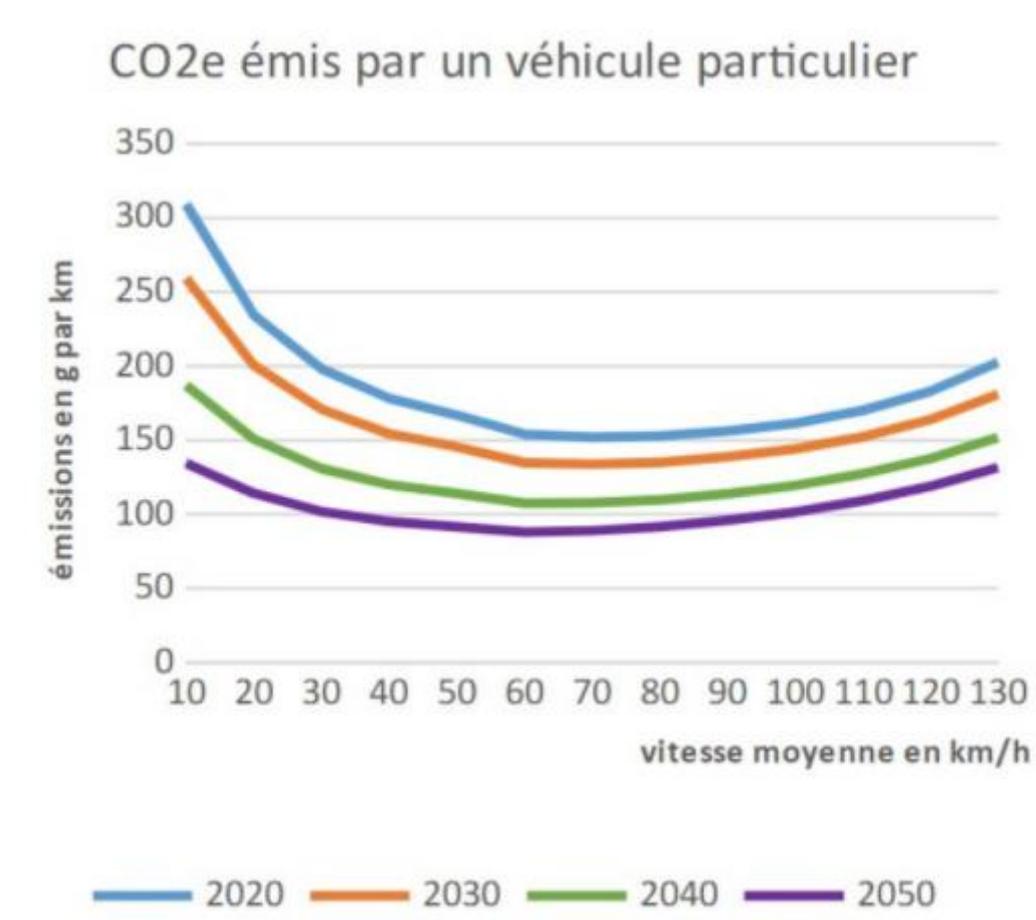
Annoncée, la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h est entrée en vigueur à Paris ce lundi 30 août, à l'exception de quelques axes. La capitale imite donc une initiative déjà en place dans des villes comme Grenoble, cherchant à réduire la place de la voiture dans l'espace urbain ainsi que les nuisances qui lui sont liées. Un objectif louable, mais qui pourrait se traduire par des effets contre-productifs. C'est en tout cas ce que suggèrent divers observateurs à la lecture d'un rapport officiel établissant que rouler à 30 plutôt qu'à 50 km/h augmente la pollution.

"30 km/h en ville, la promesse d'une pollution aggravée", peut-on notamment lire parmi les titres de presse qui ont mis en avant ces travaux. Une présentation trompeuse puisque l'étude citée compare des véhicules qui se déplacent à vitesse constante, ce qui n'est pas du tout le cas dans les agglomérations. Les auteurs mettent d'ailleurs en garde et précisent que leurs observations ne permettent pas de se prononcer sur l'impact des zones limitées à 30 km/h.

Une question de méthodologie

L'étude au centre de l'attention ces derniers jours a été publiée le 17 août par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Réalisés pour le compte de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), ces travaux devaient permettre d'évaluer avec précision les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les émissions polluantes et gaz à effet de serre. La vitesse, logiquement, a fait partie de ces facteurs, et la courbe suivante montre l'évolution des émissions de CO2 selon l'allure du véhicule.



C'est à 60 km/h qu'un véhicule individuel pollue le moins. – Cerema

La courbe bleue met en évidence le fait que c'est à 60 km/h que les émissions sont les plus faibles, "avec des valeurs quasi égales à 70 km/h", note le Cerema. À 30 km/h, la consommation et les émissions sont en revanche "sensiblement les mêmes qu'à 110 km/h" et s'avèrent par ailleurs supérieures à celles enregistrées à 50 km/h. Les autres courbes, quant à elles, mettent en évidence les projections pour les décennies à venir, avec des améliorations obtenues grâce au renforcement de la législation et aux progrès des constructeurs en matière de réduction des polluants émis.